

→ Affiner et finaliser son projet professionnel

→ Verbaliser les actions et activités en lien avec les compétences attendues dans le référentiel du diplôme visé (savoir, savoir-faire et savoir-être)

→ Développer les aptitudes à rédiger et accompagner à la rédaction

→ Préparer l'oral et la prise de parole face au jury, savoir se présenter, mettre en avant son parcours et son projet professionnel



## PARCOURS OBJECTIFS

**DURÉE**  
4 jours soit 24 heures en discontinu

**LIEU**  
Toulouse (sur place)  
National (à distance)

**PRÉREQUIS**  
Activité équivalente à 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein

**VALIDATION**  
Attestation de formation (DPC si applicable)

**PUBLIC**  
Salariés, non-salariés, bénévoles, volontaires, indépendants et demandeurs d'emploi (privé/public)

**ANIMATION**  
Formateur expert en accompagnement dans le secteur Sanitaire et Social

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**  
Entretiens individuels (face à face, skype, email, tél...)  
Supports pédagogiques  
Travaux de recherche personnelle  
Jury blanc

**FINANCEMENT**  
Selon le statut du candidat : CPF, CIF, OPCA, Pôle Emploi ou financement personnel

**GROUPE**  
1 à 4 personnes

## CONDITIONS D'ACCÈS

Le candidat doit justifier de compétences professionnelles acquises dans le contexte d'une activité salariée (CDI, CDD, intérim), non salariée, bénévole ou de volontariat, en rapport direct avec le contenu du diplôme visé. Ces compétences devront avoir été acquises sur une durée totale d'activité cumulée de 3 années à temps plein.

## NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Aisthesis Formation propose un accompagnement personnalisé d'une durée de 24 heures maximum afin de mettre en valeur votre expérience et vos acquis et optimiser vos chances de réussite.

Cet accompagnement se déroule en plusieurs étapes :

- Analyse de votre projet professionnel
- Constitution de votre dossier de recevabilité (Livret 1)
- Rédaction d'un calendrier d'accompagnement adapté à vos contraintes
- Accompagnement sur-mesure dans la rédaction de votre livret 2 - dossier VAE (valorisation des compétences et expériences professionnelles, détail des situations et activités décrites, adéquation avec le référentiel du diplôme visé) grâce à l'appui méthodologique, aux conseils et au soutien de votre consultant
- Echanges hebdomadaires avec votre consultant (téléphone, mail, Skype)
- Relecture et correction du dossier de validation (orthographe, syntaxe et expression écrite)
- Accompagnement sur-mesure pour la préparation de l'oral face au jury et/ou de l'épreuve de mise en situation professionnelle par votre consultant
- Deux oraux blancs avec un jury de professionnels du secteur et débriefing de ces oraux préparatoires

## PROGRAMME

### ÉTAPE 1

#### Retrait du livret de recevabilité

- Retrait par le candidat, auprès de l'autorité de certification compétente, d'un livret de recevabilité (livret 1) puis transmission auprès de la même instance du livret dûment complété avec les pièces justificatives demandées, par courrier recommandé.
- A compter de la réception de ce livret, l'administration dispose d'un délai de 2 mois pour notifier la décision au candidat. L'absence de réponse dans ce délai tient lieu de rejet.

### ÉTAPE 2

#### Démarche de présentation des acquis

- Si la demande est jugée recevable, le second livret, intitulé « livret de présentation des acquis de l'expérience », est adressé au candidat qui dispose alors de 3 ans jusqu'au jury.
- Le candidat doit compléter le livret 2 à partir de son expérience et le retourner à l'adresse compétente

### ÉTAPE 3

#### Argumentation devant le jury

- Après avoir retourné son livret dûment complété, le candidat sera convoqué à l'une des sessions du jury organisé par l'autorité de certification compétente pour argumenter sur la validité des acquis de son expérience
- Le jury décidera alors de l'attribution totale ou partielle du diplôme et le notifiera au candidat.  
**Attention : il peut aussi ne valider aucune des compétences requises pour la profession**

### ÉTAPE 4

#### En cas de validation partielle

- Dans un délai de 5 ans, le candidat peut opter pour :
- Prolonger/diversifier son expérience professionnelle afin de présenter un nouveau dossier pour les compétences non-validées à l'issue du 1er jury
  - Suivre la ou les unités de formation non-validées en institut de formation.
- Dans ce cas, dès notification des résultats, le candidat doit se présenter à l'organisme dans lequel il choisit de se former pour compléter les unités manquantes.
- En effet, il devra compléter un dossier d'inscription et anticiper le financement de la formation.